

Mode opératoire

Envoi du mandat de résiliation CCMO

Lors de votre demande d'adhésion, la CCMO peut se charger de la résiliation de votre contrat santé auprès de votre assureur actuel sous respect des conditions suivantes :

- Compléter le mandat de résiliation et le joindre à votre demande d'adhésion,
- Respecter le délai de prévenance d'un mois auprès de l'assureur actuel,
 - o *Exemple* : Pour une résiliation au 01/05/2024, le courrier de résiliation devra être envoyé par la CCMO au plus tard le 31/03/2024 (cachet de la poste faisant foi).
- Respecter un délai supplémentaire de traitement pour la CCMO (compter environ 15 jours),
 - o *Exemple* : Pour une résiliation au 01/05/2024, la CCMO devra avoir réceptionné le dossier d'adhésion incluant le mandat de résiliation aux alentours du 15/03/2024 afin que la demande puisse être traitée en temps et en heure et le courrier envoyé au plus tard le 31/03/2024.

Les dossiers d'adhésions peuvent être envoyés à la CCMO soit :

- Par courrier postal
- Par mail à l'adresse suivante : entreprises@ccmo.fr

Une fois le dossier saisi, la CCMO envoie une confirmation d'adhésion au nouvel adhérent.

La confirmation de résiliation de son contrat précédent lui sera directement envoyée par son ancien assureur.